

Procuration pour les élections du 27 septembre 2008

Valable pour :

raier la(les) mention(s) inutile(s)

- l'élection du Conseil départemental
- l'élection de la Présidence départementale
- l'élection de la Conférence nationale

M..... adhèrent du Modem,
à jour de ma cotisation 2008, résidant
..... (le mandant)

donne procuration à :

M..... adhèrent du Modem,
à jour de sa cotisation 2008, résidant
..... (le mandataire)

N° de téléphone : (où le mandant sera joignable le 27/09 en cas de litige)

Signature du mandant

(Précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

Signature du mandataire

(Précédée de la mention « j'accepte le pouvoir »)

Rappel des règles en matière de procuration :

Un adhérent ayant la qualité d'électeur peut recevoir une procuration par élection, donnée par un autre adhérent ayant la qualité d'électeur.

Cette procuration doit être nominative, remplie de la main du mandant sur un formulaire type comprenant un n° de téléphone où le mandant sera joignable le 27/09 (en cas de litige).

Cette procuration doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du mandant.

Les procurations sur papier libre ne sont pas autorisées.